



Jeudi noir pour la lutte contre les gaz et huiles de schiste

Le décret n° 2012-385 du 21 mars 2012 « relatif à la Commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux » prévoit une sur représentation de l'industrie pétrolière au sein de cette commission.

LE GOUVERNEMENT OUVRE LA PORTE DE DERRIÈRE

Le décret paru hier met en œuvre ce que nous avons dénoncé comme "porte de derrière" de la loi du 13 juillet 2011 visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique. Cette loi n'interdit pas la fracturation hydraulique puisque le décret de ce jour vise à en définir les conditions de mise en œuvre sur le territoire français.

ET A BIEN L'INTENTION DE L'UTILISER

La sortie de ce décret est à mettre en regard avec la parution, coïncidence surprenante, des conclusions de la Commission interministérielle sur les gaz et huiles de schiste parue aujourd'hui. Ce rapport préconise le lancement d'un programme de recherche scientifique, dans un cadre national ou européen, sur les techniques de fracturation hydraulique et leurs impacts environnementaux.

Il prévoit aussi une réforme de la fiscalité pétrolière "de sorte que les collectivités locales trouvent un intérêt à une exploitation d'hydrocarbures sur leur territoire". Moyen grossier pour affaiblir la détermination des élus locaux qui s'opposent à cette industrie sur leur territoire.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/007612-01_et_007612-03_rapports.pdf

APRES NOTRE PREMIERE VICTOIRE, LA CONTRE ATTAQUE EST LANCÉE

Comme nous l'avions annoncée, la loi du 13 juillet 2011 et l'abrogation de 3 permis de recherche étaient une première victoire, mais certainement pas la fin de la guerre. Nous voyons aujourd'hui les limites de cette loi et les permis abrogés sont tous contestés par leur titulaire Total et Schuepbach.

QUELLE QUE SOIT LA TECHNIQUE : STOP AU GAZ DE SCHISTE

Contact :

Jean Louis Chopy – 04 75 36 72 83 / coordination@stopaugazdeschiste07.org

LE COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Le Collectif ardéchois "Stop au gaz de schiste" se compose d'associations, de nombreux collectifs citoyens locaux, d'organisations syndicales, de collectivités locales et d'organisations politiques (110 organisations de tous horizons, 2 500 inscrits à la lettre d'informations, 18 000 personnes mobilisées à Villeneuve de Berg, appuyé par le Collectif des élus, le Parc Naturel des monts d'Ardèche,...). Créé en janvier 2011, il veut affirmer son refus de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, qu'elles soient expérimentales ou industrielles. Il dénonce :

COMMUNIQUE DE PRESSE – vendredi 23 mars 2012

- Les conséquences environnementales désastreuses (pollution des réserves d'eau potable, du sol et des sous-sols) et la destruction des paysages
- Les ravages socio-économiques (agriculture, tourisme,...),
- Les atteintes irréversibles à la santé (produits mutagènes, reprotoxiques ou cancérigènes).
- L'aberration énergétique et la fuite en avant que ce choix représente à l'heure de la lutte contre le changement climatique,

Le temps est venu de mener une réflexion nationale sur l'avenir énergétique de notre pays, nous ne pouvons aller toujours plus loin dans la quête des énergies fossiles, au mépris de l'avenir des populations, ici ou ailleurs.

COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

Mouvement citoyen ardéchois